

Enseignants du Lycée Brugière, la loi BLANQUER sur l'École de la Confiance nous consterne pour nos élèves, vos enfants, pour nous, pour vous, pour la société et le service public tel que nous le concevons. Venez en discuter avec nous, et des collègues des lycées professionnels, des collèges et des écoles du quartier

MARDI 21 Mai de 17h à 19h
salle Leclanché
rue de Champratel - Clermont-Fd

L'école de Blanquer c'est la concurrence généralisée :

- **entre établissements**, qui ne délivreront pas des diplômes équivalents ;
- **entre matières et professeurs**, qui tenteront d'attirer les élèves pour conserver leurs postes ;
- **entre élèves**, qui pour accéder aux filières post-bac, se disputeront dès 15 ans la possibilité de s'inscrire dans les parcours les plus valorisants.

Le tout dans une ambiance de travail dégradée par des cours en classes surchargées toute la semaine, avec **des moyens d'aide aux plus fragiles en chute libre**.

LA LOI BLANQUER,
DES RÉFORMES QUI RENFORCENT L'ÉCOLE DU TRI SOCIAL

La sélection à l'entrée de l'université,
+ la construction d'un lycée encore plus élitiste,
+ la casse de l'enseignement professionnel
=
Renforcement de la sélection

Des cadeaux au privé

En rendant obligatoire la scolarisation dès 3 ans, le ministère fait en réalité un énorme cadeau à l'enseignement privé en France. Dorénavant les mairies devront également financer les maternelles privées. Ce montant est évalué à 150 millions d'euros, autant de moyens en moins pour le service public !

Pour les enseignants, une école managée et hiérarchisée, en particulier dans le premier degré (création des Établissements des Savoirs Fondamentaux)

Pour les Accompagnants d'élèves en situation de Handicap, les contrats de 3 ans les maintiendront dans la précarité avec de très faibles salaires ; les « pôles » (PIAL) mutualiseront les AESH, au détriment de leurs conditions de travail et de leurs missions devant les élèves.